



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-022-2025-08

PUBLIÉ LE 13 AOÛT 2025

# Sommaire

## **Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / Service Régional d'Economie Agricole**

IDF-2025-08-12-00001 - Arrêté préfectoral <b>??</b> portant autorisation au titre de l'article L. 333-3 du code rural et de la pêche maritime de prise de contrôle de la société ARTEMIS DOMAINES <b>??</b> (2 pages)	Page 3
IDF-2025-08-12-00002 - Arrêté préfectoral <b>??</b> portant autorisation au titre de l'article L. 333-3 du code rural et de la pêche maritime de prise de contrôle de la société ARTEMIS DOMAINES <b>??</b> (2 pages)	Page 6
IDF-2025-08-12-00003 - Arrêté préfectoral <b>??</b> portant autorisation au titre de l'article L. 333-3 du code rural et de la pêche maritime de prise de contrôle de la société ARTEMIS DOMAINES <b>??</b> (2 pages)	Page 9

Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile  
de France

IDF-2025-08-12-00001

Arrêté préfectoral  
portant autorisation au titre de l'article L. 333-3  
du code rural et de la pêche maritime de prise  
de contrôle de la société ARTEMIS DOMAINES

**Arrêté préfectoral  
portant autorisation au titre de l'article L. 333-3 du code rural et de la pêche maritime de  
prise de contrôle de la société ARTEMIS DOMAINES**

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris,  
Commandeur de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,

**Vu** le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 333-1 et suivants et R. 333-1 et suivants,

**Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 24 février 2023 fixant le seuil d'agrandissement significatif en région Bourgogne-Franche-Comté ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 21 août 2024 portant délégation de signature à Madame Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative ;

**Vu** la demande d'autorisation au titre de l'article L. 333-3 du code rural et de la pêche maritime présentée par la société ARTEMIS DOMAINES du 14 avril 2025 ;

**Vu** l'avis favorable de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de l'Île-de-France du 20 mai 2025 ;

**Considérant** que la demande d'autorisation concerne une opération qui consiste en une cession de parts sociales détenues par un associé minoritaire commanditaire à un autre associé qui contrôle déjà indirectement la société,

**Considérant** que cette opération est une prise de participation complémentaire et a pour conséquence de renforcer la prise de contrôle de la société ARTEMIS DOMAINES par la cession de parts de Mesdames Mathilde COSTE, Gabrielle COSTE et Sophie COSTE. Ainsi la société ARTEMIS détenue par la société FINANCIERES PINAULT, elle-même détenue par Monsieur François Jean Henri PINAULT détiendra 78,22 % des droits de vote ;

**Considérant** que l'opération n'aura pas d'incidence sur la surface exploitée ou détenue directement ou indirectement par Monsieur François Jean Henri PINAULT (425 hectares 69 ares et 68 centiares en surface cadastrale), cette surface dépassant préalablement le seuil d'agrandissement significatif fixé à 227 hectares,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'autorisation n°OS75250018001 au titre de l'article L. 333-3 du code rural et de la pêche maritime est accordée à M. François Jean Henri PINAULT au travers de la société ARTEMIS (SIRET°37864899200030), à compter du 11 aout 2025.

**Article 2** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 12 aout 2025

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur régional et interdépartemental adjoint,  
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
d'Île-de-France,

***Signé***

Benjamin GENTON

Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile  
de France

IDF-2025-08-12-00002

Arrêté préfectoral  
portant autorisation au titre de l'article L. 333-3  
du code rural et de la pêche maritime de prise  
de contrôle de la société ARTEMIS DOMAINES

**Arrêté préfectoral  
portant autorisation au titre de l'article L. 333-3 du code rural et de la pêche maritime de  
prise de contrôle de la société ARTEMIS DOMAINES**

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris,  
Commandeur de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,

**Vu** le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 333-1 et suivants et R. 333-1 et suivants,

**Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 24 février 2023 fixant le seuil d'agrandissement significatif en région Bourgogne-Franche-Comté ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 21 août 2024 portant délégation de signature à Madame Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative ;

**Vu** la demande d'autorisation au titre de l'article L. 333-3 du code rural et de la pêche maritime présentée par la société ARTEMIS DOMAINES du 14 avril 2025 ;

**Vu** l'avis favorable de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de l'Île-de-France du 20 mai 2025 ;

**Considérant** que la demande d'autorisation concerne une opération qui consiste en une cession de parts sociales détenues par un associé minoritaire commanditaire à un autre associé qui contrôle déjà indirectement la société,

**Considérant** que cette opération est une prise de participation complémentaire et a pour conséquence de renforcer la prise de contrôle de la société ARTEMIS DOMAINES par la cession de parts de la société SCEVOLLES SAS représenté par Monsieur Thomas HENRIOT. Ainsi la société ARTEMIS détenue par la société FINANCIERES PINAULT, elle-même détenue par Monsieur François Jean Henri PINAULT détiendra 79,16 % des droits de vote ;

**Considérant** que l'opération n'aura pas d'incidence sur la surface exploitée ou détenue directement ou indirectement par Monsieur François Jean Henri PINAULT (425 hectares 69 ares et 68 centiares en surface cadastrale), cette surface dépassant préalablement le seuil d'agrandissement significatif fixé à 227 hectares,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'autorisation n°OS75250019001 au titre de l'article L. 333-3 du code rural et de la pêche maritime est accordée à M. François Jean Henri PINAULT au travers de la société ARTEMIS (SIRET°37864899200030), à compter du 11 aout 2025.

**Article 2** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 12 aout 2025,

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur régional et interdépartemental adjoint,  
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
d'Île-de-France,

***Signé***

Benjamin GENTON

Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile  
de France

IDF-2025-08-12-00003

Arrêté préfectoral  
portant autorisation au titre de l'article L. 333-3  
du code rural et de la pêche maritime de prise  
de contrôle de la société ARTEMIS DOMAINES

**Arrêté préfectoral  
portant autorisation au titre de l'article L. 333-3 du code rural et de la pêche maritime de  
prise de contrôle de la société ARTEMIS DOMAINES**

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris,  
Commandeur de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,

**Vu** le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 333-1 et suivants et R. 333-1 et suivants,

**Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 24 février 2023 fixant le seuil d'agrandissement significatif en région Bourgogne-Franche-Comté ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 21 août 2024 portant délégation de signature à Madame Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative ;

**Vu** la demande d'autorisation au titre de l'article L. 333-3 du code rural et de la pêche maritime présentée par la société ARTEMIS DOMAINES du 14 avril 2025 ;

**Vu** l'avis favorable de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de l'Île-de-France du 20 mai 2025 ;

**Considérant** que la demande d'autorisation concerne une opération qui consiste en une cession de parts sociales détenues par un associé minoritaire commanditaire à un autre associé qui contrôle déjà indirectement la société,

**Considérant** que cette opération est une prise de participation complémentaire et a pour conséquence de renforcer la prise de contrôle de la société ARTEMIS DOMAINES par la cession de parts par Madame Sophie MALLET. Ainsi la société ARTEMIS détenue par la société FINANCIERES PINAULT, elle-même détenue par Monsieur François Jean Henri PINAULT détiendra 79,18 % des droits de vote ;

**Considérant** que l'opération n'aura pas d'incidence sur la surface exploitée ou détenue directement ou indirectement par Monsieur François Jean Henri PINAULT (425 hectares 69 ares et 68 centiares en surface cadastrale), cette surface dépassant préalablement le seuil d'agrandissement significatif fixé à 227 hectares,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'autorisation n°OS75250020001 au titre de l'article L. 333-3 du code rural et de la pêche maritime est accordée à M. François Jean Henri PINAULT au travers de la société ARTEMIS (SIRET°37864899200030), à compter du 11 aout 2025.

**Article 2** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 12 aout 2025,

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur régional et interdépartemental adjoint,  
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
d'Île-de-France,

***Signé***

Benjamin GENTON